



Frais de notaire et succesion

Par **choupi50**, le **15/10/2014** à **22:55**

bonjour,

voici mon problème, mon amie a appris l'existence d'un héritage par le biais de son oncle, cette héritage se trouve être au burni facao dont elle s'est empressé de si déplacée. a l'ouverture du dossier le notaire lui annonce un héritage de environ 68000 euros mais ce dit notaire lui demande 7500 euros de frais d'ouverture de dossier a payer avant le débloccage des fond ainsi que des frais notarial.

je voulais savoir si le notaire a droit de demander cette argent avant ou si il peut le déduire de sont héritage sachant qu'elle n'a pas les ressource pour payer ces dit frais d'ouverture.

merci d'une réponse.

amicalement.

Par **writer1**, le **21/10/2014** à **18:42**

Se méfier ! Beaucoup d'héritages -bidons n'ont pour but que vous soutirer de l'argent ! Je reçois régulièrement ce genre de message piégé...vous envoyez l'argent et plus rien ne se passe !!!